

## **L'UMONS s'étonne et déplore la prise de position publique de la Ministre de l'Enseignement Supérieur qui marque son désaccord à l'obtention du Master en Médecine**

L'UMONS est surprise et déçue d'apprendre par voie de presse ce mercredi 8 février que la Ministre Glatigny se positionne de manière catégoriquement défavorable par rapport à sa demande d'habilitation du Master en Médecine. Et ce, avant que le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et son Parlement ne se soient collectivement exprimés, comme c'est le cas d'ordinaire.

*« Plusieurs éléments dans l'argumentation de la Mme la Ministre nous posent question. Il est ainsi étonnant qu'elle « mette dans le même panier », pour justifier son refus, notre demande d'habilitation pour un Master en Médecine avec celle portée par l'UNamur et visant l'obtention d'un Master de Spécialisation. Comme si l'objectif était qu'on ne se focalise pas sur le seul refus infligé à l'UMONS. Il est également surprenant de mettre en avant le surcoût pour la collectivité de ces demandes d'habilitations et, en même temps, de ne pas évoquer l'impact des 55 autres demandes d'habilitations qui vont être acceptées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ! On peut, par ailleurs, difficilement comprendre l'argument du surcoût pour la Santé publique en invoquant l'argument du plafonnement INAMI puisque celui-ci aura justement comme effet, non pas une augmentation du nombre de praticiens, mais vise précisément à leur meilleure répartition géographique. Il est également tout aussi faux de prétendre que l'obtention du Master en médecine en Hainaut ira de pair avec la création d'un hôpital universitaire. En effet, l'Hôpital Erasme sera le partenaire de cette codiplômation ULB-UMONS, y compris, les 200 lits CHU que l'Hôpital académique met à disposition au travers de la Province de Hainaut, à Charleroi, La Louvière, Mons, Ath et Tournai. Ces hôpitaux collaboreront avec notre Faculté dans le cadre des stages de Master mais aussi des activités de recherche ! Par contre, il n'est nullement tenu compte du coût pour la sécurité sociale lié au déficit de médecine de première ligne en Hainaut et qui se manifeste, notamment, par le profil de mortalité tout à fait atypique dans cette province ! ».*

Et le Recteur de l'UMONS de surenchérir :

*« Nous ne pouvons comprendre la position de la Ministre et son obstination à refuser d'entendre notre argumentation ! Nous répondons à tous les critères d'analyse que doivent remplir les demandes d'habilitation fixés par le CA de l'ARES ! Toutes ! Nous évitons les concurrences territoriales ; nous avons opté pour la codiplômation avec notre partenaire l'ULB et notre démarche répond à des besoins socioéconomiques objectivement démontrés, en particulier, de santé publique. Contrairement à ce prétend la ministre, l'obtention du Master en médecine ne coûtera pas plus d'argent aux finances publiques ! Nous avons déjà une Faculté de Médecine, de Pharmacie et de sciences biomédicales opérationnelle depuis 50 ans et la région dispose d'un*

*fort réseau d'hôpitaux avec lesquels nous avons déjà de nombreuses collaborations en recherche clinique et qui ont marqué son accord sur cette demande d'habilitation. Tout ça, sans même évoquer, d'une quelconque manière, la pénurie manifeste de médecins généralistes qui frappe notre province et dont les statistiques de l'Observatoire de la santé témoignent ! ».*

L'Université de Mons juge, par ailleurs, que la méthode utilisée par la ministre, consistant à recourir aux médias pour balayer, sans concertation, l'avis rendu par l'ARES, est très peu élégante, au regard des enjeux cruciaux en lien avec ce dossier non seulement pour l'Université de Mons mais aussi pour l'ensemble de la Province de Hainaut, sa jeunesse et la santé de ses habitant.e.s.

C'est un coup de poignard dans le dos des Hainuyers.

C'est d'ailleurs la deuxième fois que la Ministre de l'Enseignement supérieur adopte une attitude publique pour le moins inhabituelle dans ce dossier.

Elle avait déjà fait valoir sa position défavorable avant que la Chambre des Universités de l'ARES (Académie pour la Recherche et l'Enseignement Supérieur) ne se saisisse des demandes d'habilitation et ne remette son avis ; ce qui constituait une forme de pression très déplaisante vis-à-vis de ses membres.

Cette démarche (une première dans le processus de consultation lié aux demandes d'habilitations !) n'était pourtant pas parvenue à dissuader les membres de la Chambre des Universités de l'ARES de délivrer le 22 novembre dernier un avis favorable à la demande de Master en Médecine de l'UMONS. Conformément aux procédures prévues, le CA de l'ARES a ensuite validé cette décision en sa séance du 20 décembre. Pour info, à l'époque, seules deux institutions (aujourd'hui en cours de fusion) s'y étaient alors opposées sans grande surprise.

Il faut en outre savoir que les décisions prises au sein de l'ARES et sa Chambre des Universités en matière d'autorisation d'habilitations **ont jusqu'ici toujours été suivies par le Gouvernement et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.**

C'est un précédent fâcheux et un camouflet pour les professionnels de l'enseignement supérieur qui ont analysé avec objectivité, l'ensemble des critères qui justifient l'octroi de cette habilitation.

Cette fois, c'est donc encore **avant la prise de position de son Gouvernement et du Parlement** que la Ministre de tutelle a choisi de faire à nouveau valoir publiquement son point de vue personnel défavorable.

C'est d'autant plus étonnant alors que le Président du MR, Georges-Louis Bouchez, est membre du Conseil d'Administration de l'UMONS.

L'UMONS tient à rappeler qu'elle bénéficie, dans ce dossier, d'un très large soutien au sein de la Province de Hainaut mais pas seulement et que si elle porte cette demande, c'est au bénéfice de la population hainuyère mais aussi des praticiens de terrain

**« *Soutenir le Hainaut, la Province la plus peuplée de Wallonie, est-il faire preuve de sous-localisme ?* »**, conclut le Recteur de l'UMONS.